

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Quartier d'Entremont

Vendredi 26 novembre 2010 à 20 h 00

Sous-sol de l'école primaire d'Entremont

Elus présents :

M. Olivier BECHT, Maire de la Ville de Rixheim
M. Michel POCHON, Conseiller Municipal délégué
M. Jean-Bernard FORESTIER, 1er Adjoint au Maire
Mme Maryse LOUIS, Adjointe au Maire
M. Jean KIMMICH, Adjoint au Maire
Mme Rachel BAECHTEL, Conseillère Municipale déléguée
M. Christophe EHRET, Conseiller Municipal délégué

Assistaient en outre :

M. Arnaud BAILEN, Directeur de Cabinet par intérim
Mme Martine WEHRLE, Directeur Général des Services

Secrétariat assuré par :

Mme Martine GROSS

Participants :

77 personnes.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Puis un power point est visionné sur les réalisations du Conseil Municipal.

Présentation de la maquette de l'ACPE par Monsieur le Maire donnant une idée de l'aboutissement du chantier.

Monsieur le Maire propose pour ordre du jour trois grands points :

- 1) Le chantier de l'ACPE (Association du Centre Polyvalent d'Entremont) et la restauration de la chapelle Saint Benoît
- 2) Les itinéraires des pistes cyclables
- 3) La fiscalité locale.

Objectif n° 1 : Le chantier de l'ACPE

Le marché sera attribué d'ici 3 semaines. Les travaux de construction commenceront au début du mois de mars 2011 et se dérouleront sur 2 ans. Le Maire n'a pas caché que pendant ces 2 années de travaux il y aura forcément des désagréments et qu'il faudra s'armer de patience. La construction se fera sur trois étages, une crèche de 40 places, un périscolaire pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants (accueil des enfants des écoles maternelles et primaires d'Entremont) ainsi qu'une salle polyvalente pouvant accueillir plusieurs salles associatives et également un grand parking souterrain et d'une quarantaine de places en surface pour accéder directement aux services et aux commerces. La chapelle Saint Benoît sera restaurée et un rééquilibrage de ses lignes est prévu de manière à les harmoniser avec celles du nouveau bâtiment

et tout cela représente un gros budget : 8 millions d'euros. Le projet est considérable mais l'objectif est d'y améliorer la qualité de vie et de recréer du Service Public au cœur d'Entremont et de concevoir une spirale qui tire le quartier vers le haut, de revaloriser le parc immobilier précise Monsieur le Maire. Pour protéger les nouvelles installations une vidéo surveillance sera mise en place. Elle sera réservée aux bâtiments publics uniquement (espace chapelle, ACPE, école primaire en dehors des heures de classe). Aucune partie privative n'est concernée.

Objectif n° 2 : Les itinéraires des pistes cyclables :

Les modes de déplacement changent, nous sommes en retard sur nos voisins hors frontières qui privilégient déjà depuis 25 ans ce mode de déplacement doux sans compter sur les hausses incessantes du prix des carburants. Création dans les prochaines années 15 kms des pistes cyclables protégées avec des liaisons entre quartiers.

Débat autour des 3 hypothèses d'aménagement d'une piste cyclable :

- **L'Impasse du Cèdre** redescendre par le petit chemin vers chemin rue des Marguerites - avantage propriétaire foncier - inconvénient pente raide (à retravailler).
- **Chemin Noir vers la rue A. Schweitzer** : à élargir sur la gauche. Le foncier appartient à l'Association Syndicale d'Entremont (à négocier). 1^{er} inconvénient : avoir une co- existence avec les poussettes et les piétons et 2^{ème} inconvénient cette piste aboutit à la place de jeux.
- **Rue A. Schweitzer.** : impossible travaux trop coûteux 2 millions d'euros de travaux. Les terrains n'appartiennent pas à la Ville.
La rue des Dahlias est réouverte à la circulation : décision a été prise au Conseil du Quartier ??
Hypothèse retenue pour faire une étude qui sera proposée au prochain Conseil de Quartier au printemps.
Retravailler la pente pour la sécurité des cyclistes (arbres au bord de la piste) impasse du Cèdre : revoir le nettoyage du collecteur.
Etude M2A les pistes cyclables 1,7 kms pour la route de Mulhouse, pour les bordures les travaux s'élèvent à 3.3 millions €
Il y aura dans la piste cyclable une cohabitation entre les cyclistes et les marcheurs.
Monsieur WELTER demande un accès rue des Sapins.
Cité STURM : ligne de bus rétablie rue de Mulhouse ainsi que la réfection de la voirie (les enrobés) 2013.

Objectif n°3 Fiscalité locale

Monsieur le Maire tient à apporter des précisions concernant la fiscalité locale. En effet, les personnes ici présentes ont pu constater une augmentation en 2010. Celle-ci n'est pas due au taux communal car la commune n'a pas augmenté ses taux et ceci depuis 2008 (un des engagements pris en 2008).

En regardant votre avis d'imposition visionné (ex. taxes foncières 2009) l'on constate qu'il y a plusieurs colonnes. Le contribuable paie à la commune, au Département et à la Région. C'est une addition de ces 3 colonnes. L'on paie la cotisation égale à :

la base* X le taux**

- * la base est la valeur vénale de votre habitation.
- **le taux est fixé par le conseil municipal pour la commune.

La base n'est pas fixée par le conseil municipal mais par les services fiscaux de l'Etat.

Monsieur le Maire cite pour exemple une personne X qui fait des travaux dans sa maison d'habitation (rajout d'une pièce). Les services fiscaux vont réévaluer et augmenter la base de calcul. L'on constate effectivement ces dernières années que certains taux augmentent constamment alors celui de la commune reste stable.

Monsieur le Maire donne des explications précises sur les dotations globales de fonctionnement que l'Etat reverse aux communes (compensation des charges de Décentralisation). Il revient également sur les répercussions financières engendrées par la Décentralisation. Il confirme que les élus locaux essaient de faire au mieux avec ce qu'ils ont. Chacun a ses compétences et les financent au mieux...

Un participant demande à avoir des précisions sur l'augmentation de la taxe des ordures ménagères.

Monsieur le Maire signale que cette compétence relevait auparavant de l'ex-CCIN devenue SCIN et a été transférée depuis à la M2A. Une augmentation de 25 % a été relevée. En effet, la taxe est calculée non en fonction du nombre de personnes vivant au foyer mais en fonction de la surface. Cette forte augmentation est due notamment au nouveau marché public qui a été signé (durée de 3 années). Lors de l'ouverture des plis : c'est l'entreprise la moins chère qui remporte le marché. Malheureusement, les prix ont augmenté de 10 à 20 % par rapport à l'ancien marché (augmentation du prix du carburant, des charges de personnels...) Monsieur le Maire espère que le prochain marché sera moins onéreux

Un intervenant constate qu'entre 2008 et 2009 les impôts locaux augmentent constamment et qu'il est difficile pour des gens à revenus modestes de continuer à pouvoir payer toutes les charges.

Monsieur le Maire est conscient des difficultés. Si l'on additionne, les impôts augmentent environ de 10 %. La Municipalité pour sa part a fait de gros efforts : stabilité, 0 % d'augmentation. Monsieur le Maire signale toutefois que les coûts de fonctionnement augmentent constamment : fioul, gaz pour le chauffage des bâtiments (écoles...), les salaires des fonctionnaires.

Monsieur le Maire conclut : « Rien de plus injuste que les taxes foncières, complètement déconnectées des revenus. Il faudrait davantage de justice fiscale, une réforme serait nécessaire. »

La Municipalité, en faisant le choix de la stabilité, est obligée d'économiser chaque année 4 %. Pour cela, les frais de cérémonies et de jumelage ont été fortement diminués tout en essayant de ne pas pénaliser les services rendus au public.

Un intervenant demande si la taxe professionnelle a été supprimée réponse de Monsieur le Maire oui mais remplacer par 3 impôts CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVA (cotisation valeur ajoutée) l'addition des ces deux impôts est inférieure à ce que rapporte la Taxe Professionnelle. FNGIR fond de garantie des collectivités régule entre intercommunalité ayant plus ou moins perçu. Pour l'avenir il n'y a pas de garantie, la taxe professionnelle étant un impôt dynamique (taux fixé).

Monsieur le Maire reprend la parole. Les routes départementales sont une compétence du Conseil Général. Ce sont en effet des arbitrages difficiles. La Région finance le TER et les lycées. Les maires sont conscients de la situation actuelle. L'Alsace possède un excellent réseau ferroviaire mais tout cela à un coût important (financé par la Région). L'Etat a donné le RSA aux départements qui augmente constamment... Monsieur le Président Nicolas SARKOZY a fait la réforme de la taxe professionnelle (suppression). Seule solution à cette réforme : ce sont les ménages qui paient la différence et les structures intercommunales se retournent vers la fiscalité des ménages.

Monsieur le Maire rassure les personnes ici présentes. Il se rendra prochainement au Congrès des Maires de France afin d'appuyer nos villes et communes dans le but d'avoir des ressources plus conséquentes. Il est certain que les collectivités territoriales gèrent au mieux leurs finances par rapport à celles de l'Etat. Les Maires sont en contact direct avec les citoyens. Il est certain que la décentralisation est un plus, mais il faut avoir les moyens de l'assurer !

Eau potable

Le contrat avec la SAUR n'étant pas reconduit, à partir du 1^{er} janvier 2011 les premiers à bénéficier de l'eau de la Doller seraient le quartier d'Entremont. Les personnes présentes ont applaudi et une personne dans la salle nous a fait remarquer que les anciens propriétaires d'Entremont avaient déjà eu l'eau de la Doller. Le prix de l'eau au m³ sera identique à celui des mulhousiens mais la surtaxe financière sera un peu plus élevée. Le parti a été pris de changer le réseau, dès qu'une voirie est refaite en raison de la durée de vie des tuyaux (environ 60 ans). Les travaux s'élèvent environ à 2 ou 3 millions d'euros, la Ville de Mulhouse prend en charge 2 millions, le syndicat prend 1,3 millions. Quand ces travaux seront achevés le chlore de l'eau pourra être stoppé (1,5 à 2 ans)

Sans travaux plus d'appellation eau de source.

Quant au périmètre de captage des eaux dans la zone de l'aérodrome il y a la possibilité de refaire l'existant en gardant le réseau d'assainissement, mais pas de pose de nouveaux matériels.

Divers

Concernant les antennes de l'ACPE ces dernières n'ont pas d'impact sur la santé, ce ne sont pas des antennes de téléphonie mais de radio (3000 fois moins puissantes) pour les caméras de surveillances.

Rue Gounod Riedisheim en sens unique ? A voir le chiffre de fréquentation de cette voie avec Monsieur Guillaume.

Pour la sortie des écoles : demande de répartition des agents de Police Municipale. La sortie impasse de la Clairière est très dangereuse car la visibilité est mauvaise et la vitesse de tous les véhicules, excessive. Une demande de coussins Berlinois avec rétrécissements de la chaussée a été demandée.

Plusieurs personnes demandent le relevé du compteur radar de la Police Municipale.

Le parking ACPE ne sera pas fermé complètement pendant les travaux sauf pendant les travaux du sous-sol. Accès par carte après 20 h en surface accessible 24h/24h.

Rue Albert Schweitzer : demande de passage protégé entre la cabine téléphonique et l'arrêt de bus.

Accord de Monsieur le Maire pour la réalisation de ce point de sécurité.

Monsieur l'Adjoint KIMMICH a annoncé que l'illumination du sapin de Noël d'Entremont sera faite cette année.

Monsieur le Maire remercie l'assistance sous les applaudissements et leur souhaite de passer une bonne soirée.

Fin de réunion : 22 h 30.